La Minerve

Le Minervois

Bulletin municipal OCTOBRE 2021

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

Voici la liste des candidatures déposées pour les prochaines élections municipales qui se tiendront **dimanche, 7 novembre** (jour du scrutin) et le **dimanche, 31 octobre** (jour du vote par anticipation):

Cette liste a été ajustée afin d'apparaître exactement comme elle apparaîtra sur les bulletins de vote, soit par ordre alphabétique de nom de famille.

AU POSTE DE MAIRE

Pierre Chevigny..... Candidat indépendant
Jean Pierre Monette..... Équipe de JP Monette
Johnny Salera ..... Candidat indépendant

COMME CONSEILLER AU SIÈGE NO. 1

Céline Dufour..... Candidate indépendante
Marc Perras..... Équipe de JP Monette

COMME CONSEILLER AU SIÈGE NO. 2

Mathieu Séguin..... Équipe de JP Monette
Samuel Simoneau..... Candidat indépendant

COMME CONSEILLER AU SIÈGE NO. 3

Serge Jetté..... Candidat indépendant
Lynn Manconi..... Équipe de JP Monette
Mathilde Péloquin-Guay... Candidate indépendante

COMME CONSEILLER AU SIÈGE NO. 4

Mark D. Goldman..... Candidat indépendant
Lisette Laramée..... Équipe de JP Monette

COMME CONSEILLER AU SIÈGE NO. 5

Ève Darmana..... Candidate indépendante
Michel Richard..... Équipe de JP Monette

COMME CONSEILLER AU SIÈGE NO. 6

Louise Léonard..... Équipe de JP Monette
Darling Tremblay..... Candidate indépendante

LISTE ÉLECTORALE

Vous avez reçu récemment ou recevrez sous peu un avis concernant votre inscription sur la liste électorale. Nous vous demandons de vous assurer que les informations y contenues sont exactes puisque c'est en vertu de cette inscription que vous exercerez votre droit de vote.

Advenant toutes inexactitudes, vous êtes invités à vous présenter auprès de la commission de révision qui siégera dans la salle de conférence de l'hôtel de ville, au sous-sol du 6, rue Mailloux (porte extérieure sur le côté du bâtiment), aux dates et heures suivantes :

- Mercredi, le **20 octobre** 2021, de **10 h** à **13 h**
- Vendredi, le **22 octobre** 2021, de **14 h** à **17 h 30**
- Mardi, le **26 octobre** 2021, de **19 h** à **22 h**

N'hésitez pas à contacter votre présidente d'élection pour toutes questions additionnelles.

Mme Suzanne Sauriol, *présidente d'élection*
6, rue Mailloux, La Minerve, Qc, J0T 1S0
Courriel : info@municipalite.laminerve.qc.ca

SÉANCES DU CONSEIL

Les séances du conseil municipal se tiennent à **huis clos** et par **visioconférence**. Elles peuvent généralement être visionnées dès le lendemain de la séance sur notre site Internet :
https://www.municipalite.laminerve.qc.ca/seances-du-conseil/

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2021

Le conseil municipal a autorisé l'achat du terrain vacant situé sur le parcours du sentier « Tour du village », connu et désigné comme étant le lot 5070631, appartenant à monsieur Jean-Marie Gilbert, pour un montant de 15 000 $, payable en trois versements de 5 000 $ chacun, les 1er janvier 2022, 2023 et 2024, et d'affecter le surplus budgétaire pour cette dépense.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

Administration

Il a été convenu de modifier la résolution numéro 2021.08.278 pour le projet pilote « La Minerve pour La Relève », afin d'autoriser une avance au montant de 10 000 $ à la Fondation de l'école La Relève, afin de les aider au démarrage du projet.

Il a été convenu d'autoriser la signature de trois lettres d'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – Section locale 3365, dont une notamment pour l'implantation d'un régime de retraite par financement salarial (RRFS), soit celui de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), tant pour le personnel syndiqué que pour les membres du personnel cadre.

Il a été convenu de modifier la résolution numéro 2021.08.265 afin d'autoriser la remise d'une bourse de 300 $ aux étudiants de niveau professionnel, qui ont une adresse à La Minerve, qui ont 25 ans et moins, et qui ont obtenu un diplôme d'études professionnels (DEP), en 2021.

Sécurité publique

En prévision de la dissolution de la RINOL, la Municipalité de La Minerve doit racheter certains équipements et véhicules qui permettront à la Ville de Mont-Tremblant, d'assurer la desserte du service incendie sur notre territoire. Par conséquent, il a été résolu d'autoriser le rachat des véhicules suivants :

a) Véhicule #231 de la Municipalité de La Minerve;

b) Véhicule #831 de la Municipalité de La Minerve;

c) Véhicule #638 de la Municipalité d'Huberdeau;

et d'autoriser une dépense totale pour le rachat des équipements et véhicules ci-dessus, pour un montant n'excédant pas 412 566 $, et de procéder par règlement d'emprunt pour financer cette dépense.

Il a été convenu d'adopter le budget 2022 de la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL) tel que soumis, de même que d'approuver la quote-part nette prévue pour chacune des municipalités tel que soumis, même s'il est bien entendu que puisqu'il y aura dissolution, la valeur de l'actif est un montant estimé et qu'un ajustement sera nécessaire une fois la dissolution complétée et les états financiers 2021 vérifiés.

Le conseiller Michel Richard précise que tant que la Régie incendie Nord Ouest Laurentides (RINOL) n'est pas dissoute, celle-ci continue d'assurer le service de sécurité incendie sur le territoire de La Minerve.

Transports

Monsieur François Asselin a été embauché au poste de chauffeur, au taux horaire prévu à la convention collective.

Hygiène du milieu

Un avis de motion ainsi que le projet de règlement numéro 698 portant sur l'utilisation de l'eau potable ont été déposés pour adoption.

Urbanisme et mise en valeur du territoire

Le certificat confirmant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relativement au règlement no 2021-696 modifiant le règlement de zonage no 2013-103 portant sur la location court séjour en résidence principale, a été déposé. Aucune personne n'a déposé une demande pour la tenue d'un scrutin référendaire alors qu'il en aurait fallu 91 pour que celui-ci soit tenu. Par conséquent, le règlement no 2021-696 est réputé approuvé.

Le conseil municipal a autorisé l'exploitation du kiosque de location de scooters et de vélos électriques de monsieur Mario Charbonneau, sur une partie des lots numéros 5070525 et 5070524, terrains appartenant à la Municipalité, le tout conformément au document d'entente entre les parties.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

En ce début d'automne, l'heure est au bilan. Depuis le début de l'année, le Service de l'urbanisme et de l'environnement a malheureusement dû intervenir auprès de plusieurs propriétaires ou entrepreneurs qui avaient posé des actions qui contrevenaient à la règlementation municipale.

Au total, c'est plus de 18 constats d'infraction qui ont été émis, dont les amendes variaient entre 400 $ et 1 100 $ chacune.

Voici un peu plus en détail :

4 constats pour des nuisances par le bruit, des constructions prohibées ou des feux sans permis;

6 constats pour l'absence de certificat de lavage ou pour l'omission d'avoir une vignette;

4 constats sur l'environnement, pour des travaux dans la rive ou pour la coupe d'arbres non autorisée;

4 constats pour des constructions sans permis.

Nous vous encouragerons fortement à nous contacter lorsque vous avez des questions en lien avec la réglementation. Mieux vaut être bien renseigné avant le début des travaux.

C'est maintenant le temps de l'année où plusieurs partent à la chasse. N'oubliez pas que vous devez être à un minimum de 150 mètres de tout bâtiment quand vous utilisez une arme à feu ou à aire comprimée, un arc ou une arbalète. Pour la santé de nos cours d'eau, vous devez aussi être à un minimum de 100 mètres d'un plan d'eau pour nourrir un animal sauvage. Pour la sécurité de tous, il est aussi interdit de nourrir des animaux sauvages à moins de 100 mètres d'un chemin public ou d'un bâtiment. Voilà une chasse éco-responsable et pour la sécurité de tous!

Pour un maximum d'informations sur les valeurs et l'éthique de la chasse québécoise vous pouvez consulter le site suivant :
fedecp.com/media/2349/valeur-ethique-chasseur.pdf

BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Nous avons maintenant une borne de recharge de **niveau 2**, pour les véhicules électriques!

Elle est située dans le stationnement de la Caisse Desjardins et du Petit Musée, juste à côté du kiosque d'information touristique.

TRAVAUX PUBLICS

Écocentre

L'arrivée du mois d'octobre est synonyme du début de l'horaire d'hiver pour l'écocentre… c'est donc seulement les samedis, de **8 h 30 à 16 h**, que vous pourrez y apporter vos articles. Cet horaire sera en vigueur jusqu'au 30 avril 2022.

Préparation hivernale

L'approche de la saison froide nous rappelle aussi quelques petites vérifications importantes à faire :

- S'assurer que le ponceau de l'entrée charretière est bien dégagé, libre de tout débris pouvant nuire à l'écoulement des eaux pluviales ou à la fonte des neiges;
- S'assurer que l'endroit où la neige sera déposée ne causera aucun blocage au ponceau ou au fossé;
- S'assurer que vos arbres ou leurs branches n'empiètent pas dans l'espace verbalisé du chemin afin d'assurer la sécurité des usagers de la route;
- S'assurer d'installer les poteaux réfléchissants pour le déneigement à plus de deux mètres de la limite de la zone verbalisée du chemin.

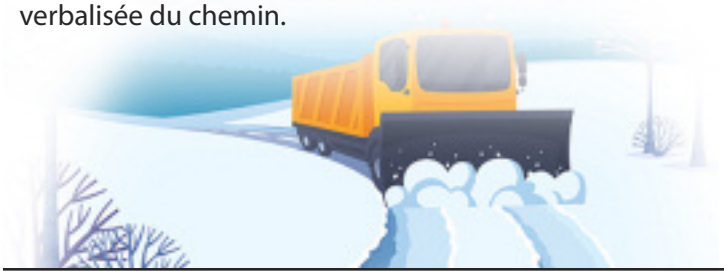

Modification de la fréquence de collectes pour les bacs noirs

N'oubliez pas que la collecte des bacs noirs se fera seulement aux 4 semaines, et ce, jusqu'à la fin du mois d'avril 2022. Cela signifie donc que la prochaine collecte du bac noir se fera en date des 8 et 9 novembre prochain. Voilà une bonne occasion, jumelée à l'arrivée du temps froid, pour remplir davantage le bac brun.... adopter l'habitude d'y déposer nos matières organiques, c'est gagnant!

Attention! Les bacs noir, vert et brun de l'hôtel de ville sont à usage exclusif

Sachez que les bacs situés le long du bâtiment de l'hôtel de ville sont à l'usage exclusif du bureau municipal. Il est strictement interdit d'y déposer vos matières résiduelles, sous peine d'amende. Le système de caméra de surveillance mis en place permettra de retracer les contrevenants. Nous invitons les citoyens qui manquent d'espace dans leur bac noir, à développer de nouvelles habitudes afin de déposer les bonnes matières aux bons bacs et ainsi libérer de l'espace à leur bac noir. Sachez que vous pouvez demander sans frais, un deuxième bac vert ou un deuxième bac brun mais la réglementation ne permet pas un deuxième bac noir (à moins d'une mesure exceptionnelle et auquel cas une taxation supplémentaire s'applique). Il est toujours possible, lorsque vous avez des surplus dont vous souhaitez vous départir, de les apporter à l'écocentre les samedis (pour les matières qui y sont acceptées et , lesquelles sont plus amplement détaillées sur notre site Internet) ou vous pouvez également aller les porter vous-mêmes à la RIDR, selon leurs heures d'ouverture.

SERVICE DES LOISIRS

Les travaux sur le sentier « Tour du village » vont bon train!
VOICI QUELQUES PHOTOS :

SENTIER « TOUR DU VILLAGE » ET SENTIER POUPART

Nous trouvions important de faire le point sur la nature du sentier « Tour du village ». Il existe trois types de sentiers : primaire, secondaire et tertiaire.

Le sentier « Tour du village » est de type primaire et universel. Il est donc inclusif puisqu'aucun niveau de difficulté n'y sera rattaché. Il sera d'une largeur de 6 pieds, sur fond de gravier, tout le long du sentier. Nous avons tout mis en œuvre afin de respecter la nature qui l'entoure.

Le sentier Poupart, quant à lui, est de type tertiaire et rustique. Il offre donc son lot de défis et n'est entretenu qu'au stricte minimum.

Ces deux sentiers vous feront vivre des expériences très différentes!

Doigts d'Art
MINERVOIS

Vous êtes invités à participer aux ateliers de peinture qui débuteront le 19 octobre de 10 h à 15 h, au centre communautaire.

Respect des mesures sanitaires en vigueur, passeport vaccinal exigé.

Bienvenue à tous!

Louise Trudel, secrétaire
Doigts d'Art Minervois

TOURNOI DE CHASSE

ASSOCIATION CHASSE & PÊCHE DE LA MINERVE INC.

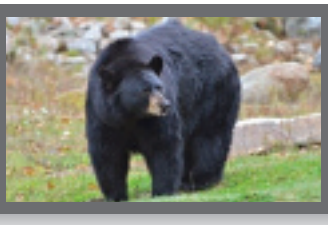
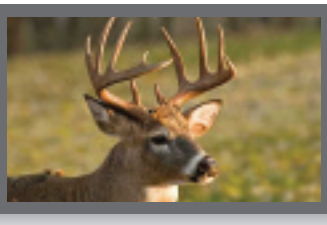
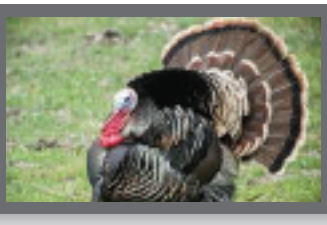
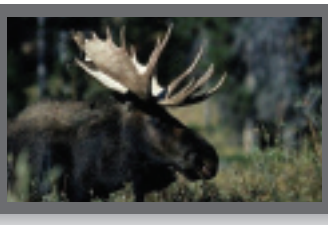

POUR PARTICIPER : POSSÉDER VOTRE CARTE DE MEMBRE 2021
PRÉINSCRIPTION : 5$ (par catégorie)
Plusieurs prix seront remis pour chaque catégorie

CATÉGORIES ORIGNAL MÂLE/FEMELLE • CHEVREUIL MÂLE/FEMELLE • OURS ET DINDON • PRIX SPÉCIAL

NOTRE COMMANDITAIRE : Carrière/Sablière Gévry-Lacasse offre un prix de **500$**

Ce prix sera remis au chasseur qui aura abattu le chevreuil trophée avec le plus grand nombre de points accumulés.

Pour participer le chasseur doit:

- Posséder une carte de membre 2021 de l'Association Chasse & Pêche de La Minerve Inc. **15$**
- Posséder un pré-enregistrement au coût de 5$ qui est disponible au Relais du Village ou par les directeurs/directrices et qui doit être acheté avant la chasse.
- Le chevreuil doit être abattu dans la zone 10 seulement, arc/arbalète/carabine
- Le chevreuil doit être enregistré auprès du Service de la Faune avant l'enregistrement au Relais du village, qui déterminera le nombre de pointes, sa largeur et sa hauteur.

Tous les prix seront remis aux gagnants le 26 novembre 2021.

Bonne chasse à tous nos membres !

Chers citoyens de La Minerve

Je me présente; je m'appelle Maika Gareau, j'ai présentement onze ans et je suis en sixième année. Aujourd'hui, je vais vous parler de nos élèves de sixième année de l'année passée : Liliane, Aurélie, Emma, Jasmine, Magalie, Rosalie, Kisham, Gabriel, Thierry et Félix. Et oui! J'ai vécu le départ de mes deux meilleures amies. Il y a eu beaucoup de larmes à la fin de l'année!

Voici les événements qui ont souligné notre fin d'année. Tout d'abord, les élèves de sixième année ont reçu des certificats de persévérance de la part des municipalités de La Minerve et de Labelle. Ils ont aussi eu des surprises avec un chapeau de finissant. Ensuite, notre directeur Jean-Simon a dit quel enfant avait gagné le défi du mois. Après, on a mis de la musique et on a chanté *Sur ma route* devant toute l'école. On a dansé avec un sourire et de la peine.

Le lendemain, pour notre dernière activité, on est allé en canot toute la journée complète. On s'est bien amusé. Finalement, en revenant de notre journée inoubliable, on a fait la haie d'honneur aux sixièmes années. Maintenant, ils sont à l'école Curé-Mercure. (Allô les filles et les garçons! Vous nous manquez.)

Maika Gareau

P.S. : *L'année prochaine, c'est mon tour!*

FONDATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE LA RELÈVE

La Fondation de l'école de La Relève vous invite à son Festival du livre en collaboration avec Scolastique

QUAND :
Samedi, le 20 novembre 2021, de 9 h à 17 h
Respect des mesures sanitaires en vigueur.

OÙ:
Centre communautaire
91, chemin des Fondateurs, La Minerve

Si vous n'êtes pas en mesure de venir sur place, voici le lien Internet pour effectuer vos achats à distance :
https://virtualbookfairs.scholastic.ca/fr/pages/5163220

Tous les fonds amassés seront remis en livres pour l'école La Relève de La Minerve.

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter par courriel à l'adresse : ***fdlplr@gmail.com*** ou visitez notre page Facebook ***« Fondation de l'école primaire La Relève ».***

COALITION MINERVE

RASSEMBLEMENT CITOYEN CONCERNÉ PAR LES IMPACTS DES COUPES FORESTIÈRES

Bonjour à tous,

Le mois d'octobre est arrivé et avec lui le privilège que nous offrent nos forêts de jouir du déploiement de leurs couleurs d'automne. Un généreux spectacle dont on ne se lasse jamais et qui fait partie de la culture québécoise. Raison de plus de veiller à la protection de nos forêts.

La grande marche pour la protection des forêts arrivera à l'Assemblée nationale le 16 octobre, après six semaines à sillonner différentes communautés intéressées à la sauvegarde des milieux naturels qui façonnent leur région. L'aventure de la Grande Marche culminera par un grand rassemblement devant l'Assemblée nationale ainsi qu'un spectacle. Vous êtes donc invités à vous joindre à Coalition Minerve qui sera présente lors de cette journée spéciale. Pour plus d'informations : www.lagrandemarche.ca .

Nous vous invitons également à signer la pétition initiée par la Grande Marche, pour la protection des forêts du sud du Québec :

www.sauvonslesforets.ca

D'autre part, une rencontre est prévue entre Coalition Minerve et notre députée provinciale, madame Chantale Jeannotte, afin de lui présenter les revendications de la Coalition concernant les forêts de notre secteur. Un compte-rendu sera publié dans le prochain bulletin.

Nous profitons de cet espace pour vous faire une suggestion de lecture. L'Action Boréale a 20 ans, et pour souligner cet anniversaire, elle publie : Livret-Manifeste de l'Action Boréale. Vous pouvez trouver un lien pour vous le procurer à l'adresse suivante : **www.actionboreale.org**

Vos suggestions et votre implication sont toujours les bienvenues.

Pierre Deschamps
Coalition Minerve

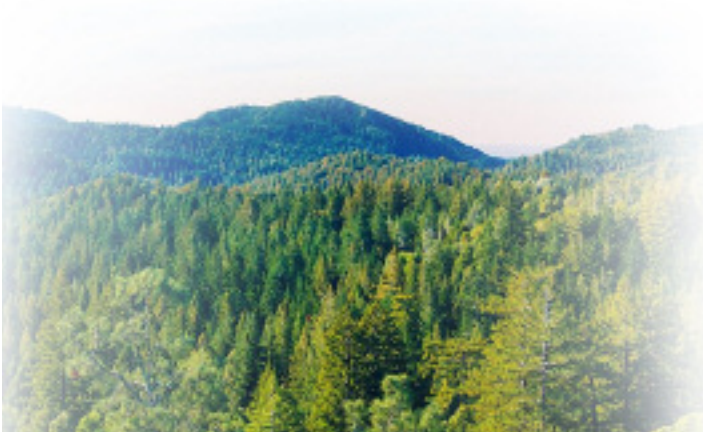

BIBLIOTHÈQUE La Minerve

HEURES D'OUVERTURE

Mardi : ..... de 10 h à 12 h et de 13 h à 17 h
Jeudi : ..... de 10 h à 12 h et de 13 h à 17 h
Vendredi : ..... de 10 h à 12 h et de 13 h à 19 h
Samedi : ..... de 10 h à 14 h

Heure du conte sous le préau pour l'Halloween, le **31 octobre à 10 h 30**. N'oubliez d'apporter votre chaise Avec Sylvie de **"MONSTRUEUSEMENT MONSTRUEUX"**

CONCOURS D'ÉPOUVANTAILS

N'oubliez pas de vous promener dans le village pour admirer les créations originales des épouvantails de nos nombreux(ses) participants(es). Une carte sera publiée sur notre page Facebook et sera disponible à la bibliothèque avec le nom des participants(es) ainsi que le nom de leurs œuvres.

Création : ***Patricia Demers***

VENEZ VOIR L'EXPOSITION

de l'artiste peintre,

madame Murielle Laramée

du 28 septembre au 28 décembre 2021.